

---

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 9 JUIN 2023

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

L'an deux mil vingt-trois, et le 9 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 2 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Gwladys ANDRE-LELOUP, Brigitte COLLIOT, Marie-Laure FORNIES, Anne-Marie HARTARD, Evelyne LAMPERT, Patricia PIGEON  
MM. Christian EDLINGER, Pascal HAMMAN, Eric PICCO, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Dominique THEOBALD

Absents excusés : MM. Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON, Christophe GALVANI

---

### **1. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le renouvellement de la série n° 1 des sénateurs s'effectuera le 24 septembre 2023. Le Conseil Municipal est obligatoirement convoqué ce jour pour procéder à la désignation des délégués titulaires et des suppléants appelés à participer au scrutin sénatorial.

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

#### **a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mme Anne-Marie HARTARD, M. Rémy RESLINGER, Mmes Patricia PIGEON et Gwladys ANDRE-LELOUP. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### **b) Élection des délégués titulaires**

Trois délégués titulaires doivent être désignés au regard du nombre de conseillers municipaux. Suite au vote, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 12 ;

bulletins blancs ou nuls : 0 ;

suffrages exprimés : 12 ;

majorité absolue : 7

Sont désignés :

• M. Rémy RESLINGER	:	12 voix
• Mme Brigitte COLLIOT	:	12 voix
• M. Franck ROGOVITZ	:	12 voix

### **c) Election de suppléants**

Trois suppléants doivent être désignés au regard du nombre de conseillers municipaux. Suite au vote, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 12 ;  
bulletins blancs ou nuls : 0 ;  
suffrages exprimés : 12 ;  
majorité absolue : 7

Sont désignés :

• M. Christian EDLINGER	:	12 voix
• M. Pascal HAMMAN	:	12 voix
• Mme Gwladys ANDRE-LELOUP	:	12 voix

## **2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.H.P.B**

En séance du 13 avril 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois a approuvé une modification de ses statuts portant sur la compétence « santé ». La loi 3DS du 21 février 2022 a en effet ouvert plus de possibilités d'intervention du bloc communal en matière de santé.

La proposition répond à plusieurs objectifs. D'une part, la crise du COVID a démontré que l'échelon local était souvent mieux à même de répondre avec célérité et efficacité aux enjeux de santé publique. D'autre part, la capacité à répondre à ces enjeux de santé publique contribuent à renforcer l'attractivité du territoire.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'initiative de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois de prendre en charge la compétence « santé », et ainsi soutenir les projets des acteurs de santé, retenir et attirer les professionnels de santé sur le territoire, penser l'accès des habitants aux soins et anticiper les évolutions du territoire en matière de soins.

## **3. COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE**

Les baux de chasse en vigueur viendront à échéance le 1<sup>er</sup> février prochain, ce qui débouchera sur la conclusion de nouveaux contrats de location pour une période de neuf ans.

Il appartient dès à présent de veiller à l'organisation de la procédure, en désignant, au sein de la collectivité, deux délégués qui siégeront à la commission consultative de la chasse, instance obligatoire au sein de laquelle siègent les divers interlocuteurs intervenant dans cette affaire. Les candidats sont désignés en la personne de MM. Rémy RESLINGER et Christian EDLINGER, connaisseurs des milieux cynégétiques, forestiers et agricoles.

La création, facultative, d'une commission communale de la chasse, peut également être envisagée en vue d'assurer des travaux préparatoires. Le Conseil Municipal décide que les deux élus précités seront appelés, le cas échéant, à assumer cette mission.

## **4. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (S.E.B.V.F.)**

Le point est retiré de l'ordre du jour.

**5. DELIBERATION POUR RAPPORTER LA DELIBERATION N° 14 / 2023  
RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE SUPPLEMENTAIRE AU MAIRE**

Par délibération en date du 17 mars 2023, le conseil municipal de la commune de Varize-Vaudoncourt approuvait l'attribution d'une délégation de signature supplémentaire au Maire.  
Toutefois, cette délégation n'étant pas prévue par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à son retrait.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 17 mars 2023,

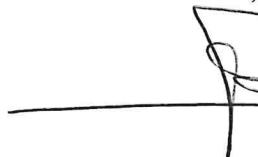
Considérant la demande des services de la sous-préfecture de Boulay-Moselle d'annulation de la délibération du 17 mars 2023 relative à la délégation de signature supplémentaire au Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de rapporter la délibération n° 14 / 2023 en date du 17 mars 2023 relative à la délégation de signature supplémentaire au Maire.

La séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 9 JUIN 2023.  
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,



FRANCK ROGOVITZ